Expérience compétences mondiales :

Lignes directrices des projets d'innovation

2022

Universities Canada. Universités Canada.

Canada

Expérience compétences mondiales est le programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger du gouvernement du Canada.

TABLE DES MATIERES

1.0 APERÇU DU PROGRAMME 1
2.0 CRITÈRES DU PROGRAMME 6
2.1 Objectifs et résultats 6
2.2 Critères d'admissibilité pour les universités 7
3.0 EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS 9
4.0 PROCESSUS DE DEMANDE 9
5.0 PROCESSUS DE SÉLECTION 10
5.1 Critères de sélection 10
6.0 POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ 11
7.0 COMMUNIQUER AVEC NOUS 12
Annexe A : Modèle logique pour le programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger.. 13

1.0 APERÇU DU PROGRAMME

Dans le cadre de la nouvelle Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale, Universités Canada administre le programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger du gouvernement du Canada, Expérience compétences mondiales. À ce jour, le financement du gouvernement fédéral a permis à des milliers d'étudiants de niveau postsecondaire d'étudier ou de travailler à l'étranger, renforçant ainsi leurs compétences internationales et favorisant la prospérité économique du Canada.

Universités Canada lance présentement un troisième appel de propositions 2023-2025 qui offriront aux étudiants canadiens de nouvelles occasions d'étudier ou de travailler à l'étranger en appuyant des solutions novatrices pour surmonter les obstacles à la mobilité. Les universités canadiennes sont invitées à soumettre leurs propositions pluriannuelles en axant leurs projets sur l'atteinte des objectifs et résultats escomptés du programme et sur le respect des lignes directrices énoncées dans ce guide.

Remarque : les établissements qui n'ont pas reçu de financement d'ECM à la suite d'appels de propositions antérieurs auront la priorité dans le cadre du présent appel. Les collèges sont également invités à se joindre à des consortiums, à condition qu'une université canadienne en soit l'établissement principal.

Cet appel de propositions permettra aux universités canadiennes de faire une demande de financement pour des projets de mobilité, d'innovation ou pour ces deux catégories. **Ces lignes directrices concernent uniquement le financement des projets d'innovation**. Pour tout renseignement sur les projets de mobilité, veuillez consulter notre site Web.

Veuillez soumettre votre proposition en ligne avant le 2 décembre 2022 à 15 h (HE). Vous trouverez sur notre site Web une foire aux questions et un webinaire se tiendra le 4 octobre 2022 à 13 h (HE). Universités Canada répondra aux questions expédiées par courriel à l'adresse gso-ecm@univcan.ca d'ici le 25 novembre 2022 à 16 h (HE).

1.1 Objectifs et cibles du programme

Le programme pilote permettra à des étudiants de niveau postsecondaire d'étudier ou de travailler à l'étranger pour acquérir les compétences et la formation qu'exige l'évolution du marché du travail. Les objectifs du programme pilote et leurs cibles sont précisés ci-dessous. Le financement disponible dans le cadre de cet appel de propositions répond spécifiquement au troisième objectif du programme (mettre à l'essai des démarches novatrices visant à réduire les obstacles aux séjours d'études ou de travail à l'étranger). Veuillez consulter le paragraphe 2.0 pour obtenir des précisions.

Objectifs	Cibles du programme
1. Accroître l'accès et l'équité sur le plan de la participation aux programmes de mobilité étudiante vers l'étranger	Cinquante pour cent du financement pour les étudiants vise à procurer des occasions d'études ou de travail à l'étranger à des étudiants des groupes ciblés (étudiants à faible revenu, étudiants handicapés et étudiants autochtones). Le programme vise à aborder les inégalités et la représentation dans le cadre de la mobilité étudiante vers l'étranger grâce à des politiques et des pratiques inclusives.
2. Diversifier les pays de destination où les étudiants choisissent d'étudier ou de travailler	Quarante pour cent du financement est destiné en priorité aux activités dans les pays non traditionnels (c.-à-d. autres que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Australie).
3. Mettre à l'essai des démarches novatrices visant à réduire les obstacles aux séjours d'études ou de travail à l'étranger	Dix pour cent des fonds visent à financer les démarches novatrices destinées à réduire au Canada les obstacles à la mobilité étudiante vers l'étranger.

1.2 Gouvernance du programme

Le programme est administré par un partenariat unique en son genre entre le gouvernement du Canada, Universités Canada, Collèges et instituts Canada et les établissements postsecondaires canadiens. Le programme repose sur une conception décentralisée et axée sur les projets. Les fonds provenant du gouvernement canadien seront d'abord versés à Universités Canada et à Collèges et instituts Canada, puis aux établissements retenus pour appuyer les étudiants. Les rôles et responsabilités de chacun sont les suivants :

- Le *gouvernement canadien* finance le programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). EDSC supervise la conception, la mise en œuvre, ainsi que la gestion du programme et verse les fonds à Universités Canada de même qu'à Collèges et instituts Canada, afin que le programme soit mis en œuvre dans les établissements postsecondaires canadiens.

- *Universités Canada* assume la direction technique du programme pour le secteur universitaire. Universités Canada a pour tâche d'attribuer les fonds aux universités canadiennes retenues à la suite d'appels de propositions, de surveiller et d'évaluer la progression vers les résultats souhaités, de diriger les communications stratégiques, ainsi que de convoquer des réunions du Groupe consultatif en partenariat avec Collèges et instituts Canada.

- *Collèges et instituts Canada* assume la direction technique du programme pour le secteur collégial. Collèges et instituts Canada a pour tâche d'attribuer les fonds aux collèges canadiens retenus à la suite d'appels de propositions, de surveiller et d'évaluer la progression vers les résultats souhaités, de diriger les communications stratégiques, ainsi que de convoquer des réunions du Groupe consultatif en partenariat avec Universités Canada.

- *Les établissements postsecondaires canadiens* conçoivent et gèrent les projets, sélectionnent et recrutent les étudiants, prennent des mesures pour assurer la sécurité des étudiants, assurent un soutien aux étudiants avant et après le départ, ainsi que pendant leur séjour à l'étranger (y compris des services d'intégration pour les étudiants à faible revenu, les étudiants handicapés et les étudiants autochtones), et communiquent des rapports d'activités à Universités Canada ou à Collèges et instituts Canada.

- Le *Groupe consultatif* est composé de dirigeants et d'experts canadiens des milieux de l'éducation, des affaires et de la société civile. Il donne des conseils et une orientation stratégique aux membres du personnel d'Universités Canada et de Collèges et instituts Canada sur la conception et la mise en œuvre du programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger.

- *Le comité de gestion du programme* est composé de représentants d'EDSC, d'Universités Canada et de Collèges et instituts Canada. Les membres du comité de gestion du programme se réunissent régulièrement pour discuter des principaux aspects de la conception et de la mise en œuvre du programme, ainsi que pour réfléchir aux éventuels axes de collaboration visant à améliorer la prestation du programme à l'échelle nationale.

- *Le comité de sélection* est un comité indépendant formé de spécialistes canadiens et internationaux dont le rôle est d'évaluer les propositions qui répondent aux critères précisés dans les lignes directrices du programme avant de les soumettre à Universités Canada. Le comité est formé d'anciens administrateurs d'universités canadiennes, de représentants de divers pays et d'administrateurs des programmes national et locaux de bourses d'études et stages.

1.3 Termes principaux

Voici une liste des principaux termes associés à l'appel de proposition.

Projet

Le programme est fondé sur des projets, c'est-à-dire que les universités canadiennes doivent présenter des propositions de projets d'une durée maximale de deux ans à Universités Canada afin d'obtenir du financement. Le terme « projet » est utilisé dans son sens le plus large et désigne la proposition faite par l'établissement pour obtenir le financement.

Le programme peut intégrer une variété de projets visant à soutenir diverses activités. Les activités de chaque projet doivent avoir un certain lien entre elles (partenariats internationaux, type d'activité de mobilité, thèmes, groupes d'étudiants, disciplines, etc.). Les activités doivent également respecter les objectifs du programme d'accroître l'accès et l'équité sur le plan de la participation aux programmes de mobilité étudiante vers l'étranger, et de multiplier les expériences de mobilité étudiante dans les pays non traditionnels.

Les projets pourront être inclusifs et de vaste portée, appuyant toute une gamme d'activités (c.-à-d. viser des étudiants de plusieurs disciplines, divers pays, etc.). Les projets pourront aussi être de portée réduite et se concentrer sur des activités spécifiques qui permettent d'atteindre les objectifs du programme (c.-à-d. viser un groupe précis d'étudiants, des partenariats internationaux clés, certains programmes d'études, etc.). La composition des activités proposées est laissée à la discrétion de l'établissement.

Innovation

Le programme vise à trouver des solutions novatrices pour surmonter les obstacles liés à la mobilité et accroître le nombre de Canadiens qui prennent part à des expériences de mobilité vers l'étranger. L'innovation est définie comme une solution nouvelle à un problème social ou environnemental qui, une fois adoptée, engendre de meilleurs résultats que les solutions préexistantes. Les projets retenus doivent générer des retombées transformatrices et apporter des améliorations à l'échelle des organisations, des collectivités, des régions ou des systèmes.

Mobilité étudiante vers l'étranger

La mobilité étudiante vers l'étranger consiste en des possibilités d'études ou de travail à l'étranger reconnues comme faisant partie des éléments du programme d'études ou d'apprentissage intégré au travail suivi, et offertes aux étudiants canadiens inscrits dans un établissement postsecondaire canadien. Ces expériences à l'étranger peuvent inclure les trimestres à l'étranger, les études à l'étranger, les expériences ou les études à l'étranger pendant l'été, les stages, les stages dans le cadre de programmes coopératifs, les stages de recherche, les groupes d'études dirigées par un professeur, et doivent avoir une durée minimale d'une semaine. Ces expériences doivent être gérées et reconnues sur le plan scolaire par un établissement postsecondaire canadien.

Groupes d'étudiants ciblés

Le programme a pour but d'augmenter le nombre d'étudiants canadiens qui participent à des expériences d'études ou de travail à l'étranger. Les groupes ciblés par les politiques du programme sont les suivants :

- **Étudiants à faible revenu** : étudiants qui reçoivent les Bourses d'études canadiennes ou toute autre forme d'aide financière aux étudiants non remboursable offerte par les provinces ou les territoires, ou étudiants qui ne reçoivent pas d'aide financière aux étudiants non remboursables, mais qui sont en mesure de fournir de l'information démontrant qu'ils auraient besoin de soutien financier pour pouvoir étudier ou travailler à l'étranger.
  *Veuillez prendre note que les participants qui déclarent être éligibles au prêt étudiant peuvent également s'inscrire dans ce groupe.

- **Étudiants autochtones** : étudiants qui s'identifient comme Autochtones, c'est-à-dire des membres des Premières Nations, Métis ou Inuit.

- **Étudiants handicapés** : étudiants qui déclarent avoir une difficulté ou une déficience liée à une affection de longue durée ou un problème qui limite les activités quotidiennes.

Services d'intégration et mesures de soutien

Les services et le soutien offerts avant, pendant ou après l'expérience d'éducation internationale en mode virtuel ou physique, selon les besoins individuels et le contexte socioéconomique ou culturel. Il peut s'agir de soutien adapté aux étudiants à faible revenu, aux étudiants handicapés ou aux étudiants autochtones (programmes adaptés aux cultures autochtones, mentorat, etc.), ou de soutien pour tous les étudiants (séances d'orientation prédépart, séances d'information sur la sécurité, et soutien avant, pendant et après l'expérience invitant les étudiants à réfléchir à ce qu'ils ont appris à l'étranger).

Pays non traditionnels

Le programme a pour objectif de diversifier les pays de destination des étudiants pour les études et le travail. Le terme « pays non traditionnels » désigne tous les pays autres que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Australie.

Optimisation des ressources

Le programme financera les projets qui optimisent les ressources. L'optimisation des ressources est déterminée en fonction de la qualité du projet, c.-à-d. sa contribution aux objectifs généraux du programme et aux objectifs des fonds d'innovation, et de sa capacité à offrir des expériences sécuritaires et enrichissantes aux étudiants.

2.0 CRITÈRES DU PROGRAMME

L'innovation est au cœur du programme d'Expérience compétences mondiales. Le fonds d'innovation vise directement le troisième objectif du programme, celui d'appuyer des solutions novatrices pour surmonter les obstacles liés aux études ou au travail à l'étranger. Cet appel de propositions invite les universités canadiennes à soumettre à Universités Canada des propositions de projets novateurs axés sur la mobilité qui mettront à l'essai des outils, des mesures de soutien et des services visant à créer des occasions inclusives d'apprentissage et de travail à l'étranger. Tous les outils et toutes les ressources que le fonds d'innovation permettra de créer seront mis à la disposition des établissements postsecondaires canadiens afin de magnifier les retombées du programme.

2.1 Objectifs et résultats

Les projets doivent répondre à un ou plus des objectifs suivants :

- Adopter et mettre à l'essai des démarches pour bien préparer les étudiants à faire la transition vers la mobilité physique
- Créer de nouveaux partenariats pour combler les lacunes en matière de financement et de ressources permettant aux étudiants de vivre des expériences d'études et de travail à l'étranger
- Faciliter et superviser l'expérimentation, la collecte de données et la recherche appliquée pour créer une solide base de données
- Cerner les options possibles pour la conception, l'amélioration et le lancement du programme dans le but de mettre en place des modèles efficaces dans les établissements postsecondaires
- Échanger de l'information sur les pratiques exemplaires et améliorer les démarches fondées sur des données probantes utilisées par les établissements postsecondaires canadiens
- Tirer parti de nouvelles ressources et sources de financement pour appuyer les expériences d'études et de travail à l'étranger

Voici des exemples d'activités qui peuvent être menées dans le cadre des projets d'innovation :

- Possibilités accrues de participation à des expériences d'éducation internationale, y compris à de nouvelles activités de mobilité virtuelle et d'internationalisation au Canada (p. ex. créer des programmes d'apprentissage entre pairs ou camarades, de nouvelles possibilités de mobilité pour les étudiants à faible revenu, les étudiants handicapés et les étudiants autochtones)
- Processus améliorés permettant aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles et internationales (p. ex. mettre en œuvre de nouvelles démarches permettant aux étudiants à faible revenu, aux étudiants handicapés et aux étudiants autochtones d'acquérir des compétences interculturelles)

- Meilleure compréhension des obstacles systémiques à la participation et des stratégies visant à accroître la représentation (p. ex. créer de nouveaux programmes pour accroître l'accès à la participation; élaborer des cadres stratégiques axés sur l'équité et les mettre en application)
- Collaboration interculturelle accrue avec des pays non traditionnels (p. ex. explorer de nouveaux partenariats auprès de collègues étrangers sur diverses démarches en matière de prestation de programmes)
- Stratégies de recrutement et de sensibilisation renforcées (p. ex. mettre à l'essai du matériel de promotion auprès d'étudiants à faible revenu, d'étudiants handicapés et d'étudiants autochtones)
- Collaboration et partage des connaissances accrus dans le secteur de l'éducation postsecondaire (p. ex. expérimenter de nouvelles manières de transmettre les faits saillants et les apprentissages à l'ensemble du secteur)
- Services et soutien intégrés enrichis visant à prioriser la sécurité des étudiants, avant, pendant et après leur expérience d'études ou de travail à l'étranger (p. ex. mettre de nouveaux services à l'essai pour mieux appuyer les étudiants)
- Pratiques et procédures de gestion des risques améliorées au sein des établissements (p. ex. élaborer diverses politiques et procédures)
- Communications accrues sur la valeur et l'importance des expériences d'études et de travail à l'étranger (p. ex. expérimenter de nouveaux outils de communication et de transmission de messages pour accroître la participation d'étudiants à faible revenu, d'étudiants handicapés et d'étudiants autochtones)
- Relations renforcées avec les partenaires au pays ou à l'étranger (y compris les services aux Autochtones, à l'accessibilité ou encore les services pour l'équité, la diversité et l'inclusion), ainsi qu'avec l'industrie et les entreprises privées (p. ex. mettre en place de nouveaux partenariats, examiner de nouveaux modes de financement)

Le modèle logique du programme élargi se trouve à l'annexe A.

2.2 Critères d'admissibilité pour les universités

- **Candidat admissible** : Les demandes doivent être soumises par des universités canadiennes habilitées à décerner des diplômes provinciaux, ou par leurs organismes affiliés.

- **Types de demandes** : Les universités canadiennes sont invitées à soumettre leur proposition en tant qu'établissement principal. Aucune limite n'est fixée quant au nombre de consortiums auxquels un établissement peut participer, à condition que le rôle de d'établissement principal n'apparaisse que dans une seule proposition. Un consortium doit regrouper au moins deux établissements postsecondaires canadiens. Les collèges sont également invités à se joindre à des consortiums, à condition qu'une université canadienne en soit l'établissement principal. Veuillez consulter le paragraphe 4.0 pour obtenir des précisions.

- **Financement** : Les demandes soumises à titre d'établissement individuel peuvent viser l'obtention de subventions maximales de 50 000 $. Les demandes soumises à titre de membre d'un consortium peuvent viser l'obtention de subventions maximales de 75 000 $.

- **Période de mise en œuvre des projets** : Les activités des projets peuvent débuter dès février 2023, sous réserve de la signature d'une entente entre Universités Canada et l'établissement canadien participant. Toutes les activités des projets et les rapports de fin de projet doivent être terminés au plus tard le 30 mars 2025.

2.3 Critères des projets

Dépenses admissibles : Les dépenses admissibles du programme sont les suivantes :

a) Les salaires du personnel qui travaille directement à la mise en œuvre du projet et les coûts afférents;
b) le matériel, l'équipement et les fournitures directement reliés à la mise en œuvre du projet;
c) le soutien nécessaire pour tenir des activités virtuelles ou en personne (à l'exclusion des déplacements et de l'hébergement);
d) les coûts du matériel informatique et des logiciels, du développement et de l'entretien des sites Web, du soutien et de l'entretien des services de technologie de l'information, des télécommunications et d'hébergement Web;
e) les honoraires professionnels directement reliés au projet (p. ex. d'experts-conseils, d'entrepreneurs, de services de traduction, d'évaluation, de comptabilité);
f) les coûts des campagnes de communication et de sensibilisation, y compris le matériel de promotion, directement liés au projet;
g) tout autre coût considéré par Universités Canada comme étant directement lié et essentiel à la réussite du projet, et ayant été approuvé par écrit avant d'avoir été engagé.

Partenariats

Les universités peuvent profiter de l'occasion pour nouer de nouveaux partenariats au Canada ou à l'étranger, entre autres avec des établissements postsecondaires, des organisations non gouvernementales, des instituts et organismes stratégiques, des gouvernements nationaux et locaux, ainsi que des entreprises privées. Veuillez noter qu'il n'est toutefois pas obligatoire d'avoir un partenaire dans le cadre de ce projet.

Retombées pour les étudiants

Les projets doivent viser à réduire les obstacles à la mobilité étudiante vers l'étranger. Ils doivent avoir des retombées pour les étudiants, que ce soit directement dans le cadre de la mise en œuvre des projets du volet axé sur l'innovation, ou indirectement dans le cadre du programme élargi.

Partage des coûts

Les propositions des universités qui contribuent aux coûts de leur projet seront privilégiées. Il peut s'agir de contributions en nature (aux frais administratifs), de contributions en argent, de dispenses ou de réductions de frais de scolarité, de dépenses universitaires ou encore de frais de subsistance ou de transport, de compensation des émissions de carbone et de contributions financières d'autres sources (partenaires canadiens ou étrangers, entreprises privées, autres organismes de financement ou étudiants).

Ce programme encourage une contribution importante des universités et de leurs partenaires. Il n'y a pas de contribution minimale, mais les propositions démontrent une optimisation des ressources seront privilégiées par le comité de sélection.

Objectifs et résultats du programme

Tous les projets doivent viser au moins un des objectifs du volet axé sur l'innovation définis au paragraphe 2.1 et contribuer à générer au moins un des résultats souhaités du programme, indiqués dans le modèle logique figurant à l'annexe A.

Transmission des connaissances

Les établissements doivent participer à des activités de transmission des connaissances afin de faire part d'idées et d'apprentissages résultant du projet avec d'autres établissements postsecondaires canadiens.

3.0 EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

Le programme exige des universités canadiennes qu'elles soumettent un rapport de mi-parcours en avril 2024 et un rapport final au terme du contrat. Des modèles seront fournis à l'avance pour chaque type de rapport. Universités Canada se réserve le droit d'utiliser les rapports pour créer des produits de transmission des connaissances ainsi que pour effectuer le suivi et l'évaluation du programme dans son ensemble.

Universités Canada fera parvenir aux établissements retenus un accord de contribution précisant les rôles et responsabilités, les exigences en matière de rapports et le calendrier des versements.

4.0 PROCESSUS DE DEMANDE

Les propositions de projet doivent être soumises en ligne, en anglais ou en français, sur le portail d'Universités Canada avant **le 2 décembre 2022 à 15 h (HE)**. Universités Canada rédigera les ententes

avec les établissements retenus dès que possible après la confirmation des résultats. Les candidats devront se créer un compte et un profil pour pouvoir accéder au formulaire de demande.

Veuillez noter que l'activation d'un compte peut prendre jusqu'à 48 heures. Nous vous encourageons à entreprendre cette étape dès le début de l'appel de propositions.

Universités Canada accusera réception de toutes les demandes complètes reçues. Toute demande incomplète ou ne répondant pas aux critères du programme ne pourra être transmise au comité de sélection.

5.0 PROCESSUS DE SÉLECTION

Toutes les propositions complètes et admissibles reçues avant la date limite seront examinées pour déterminer leur admissibilité au financement. La priorité sera accordée aux établissements qui n'ont pas encore obtenu de financement d'ECM. Le comité de sélection évaluera et classera toutes les propositions selon les critères de sélection définis à la section 5.1 et recommandera les projets à financer en fonction de ses évaluations.

Dans le cadre du processus de sélection, une attention particulière sera portée à l'équilibre géographique et à la taille des établissements afin d'assurer une distribution équitable entre les universités canadiennes. Le processus de sélection vise à ce que les cibles du programme soient atteintes à l'échelle nationale.

Les propositions pourront être acceptées, rejetées, ou encore approuvées sous condition. Il se pourrait que seul le financement de certains éléments d'une proposition soit approuvé.

Les candidats devraient recevoir un courriel leur faisant part des résultats avant la fin février 2023. Les universités canadiennes retenues pourront alors signer un accord de contribution avec Universités Canada.

5.1 Critères de sélection

Le comité de sélection évaluera les propositions de projets selon les critères ci-dessous :

A. ***Faisabilité du projet et harmonisation aux objectifs (25 %)***
   - La mesure dans laquelle le projet répond aux objectifs du programme
   - La mesure dans laquelle les objectifs du projet, les résultats attendus et les activités proposées sont expliqués de façon claire et que leur plan est concevable
   - La mesure dans laquelle les activités proposées tirent parti des expériences antécédentes de programme de mobilité vers l'étranger et les complémentent

B. *Innovation (30 %)*

- La mesure dans laquelle le projet répond aux objectifs du fonds d'innovation
- La mesure dans laquelle le projet offre une vision cohérente et des solutions novatrices et stratégiques pour surmonter les obstacles à la mobilité vers l'étranger qui sont particuliers au Canada
- La mesure dans laquelle la conception et la mise en œuvre du projet comprennent des éléments novateurs
- La mesure dans laquelle le projet s'inspire du programme de mobilité passé, actuel et projeté pour l'avenir
-

C. *Probabilités de succès et durabilité (20 %)*

- La solidité de la démarche de gestion et de la méthodologie proposées pour le projet
- La mesure dans laquelle le projet tiendra compte des étudiants à faible revenu, des étudiants handicapés et des étudiants autochtones
- La confirmation que l'université participera aux activités d'échange d'information au cours de la mise en œuvre du projet et communiquera ses réflexions et les leçons qu'elle tirera de l'expérience aux autres établissements postsecondaires canadiens
- La confirmation que la totalité des nouveaux outils et ressources sera mise à la disposition d'Universités Canada

D. *Budget (25 %)*

- La confirmation que les coûts estimés sont conformes aux dépenses admissibles précisées dans ce guide.
- La mesure dans laquelle le budget s'avère réaliste, compte tenu des délais du programme.
- La mesure dans laquelle le projet favorise l'optimisation des ressources. Le rapport coût-efficacité du budget doit se justifier en fonction de la portée des activités et des résultats attendus.

6.0 POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

L'information recueillie dans le cadre du présent appel de propositions sera conservée conformément à la Politique de confidentialité d'Universités Canada, et utilisée uniquement aux fins de l'administration de l'appel de proposition et du prochain financement.

L'information recueillie sera transmise au personnel responsable du volet axé sur l'innovation du programme de mobilité étudiante vers l'étranger, aux membres du comité de sélection et aux administrateurs du système contractuels, ainsi qu'à ESDC et ses fournisseurs de services tiers contractuels, aux fins de l'administration et de l'évaluation du programme.

Universités Canada traitera l'information recueillie dans les demandes de l'une des trois façons :

1. Les renseignements contenus dans les demandes qui n'ont pas été présentées seront supprimés du système après deux ans d'inactivité.

2. Les renseignements personnels contenus dans les demandes non retenues seront anonymisés après deux ans d'inactivité.

3. Les renseignements personnels contenus dans les demandes retenues ayant donné lieu au versement de fonds seront anonymisés après sept ans d'inactivité.

Universités Canada conservera, à des fins statistiques, un répertoire permanent des données anonymisées des demandes décrites aux paragraphes 2 et 3.

Toute personne doit avoir la possibilité de porter plainte auprès de la personne responsable des renseignements personnels en cas de non-respect par Universités Canada de sa Politique de confidentialité. Universités Canada fera enquête sur toutes les plaintes dans les 30 jours suivant la réception de la plainte. Si une plainte est jugée fondée, Universités Canada prendra les mesures appropriées, y compris la modification de ses politiques et de ses procédures, s'il y a lieu.

Toute personne peut obtenir un complément d'information sur les pratiques d'Universités Canada en matière de protection des renseignements personnels ou porter plainte à ce sujet en communiquant au confidentialite@univcan.ca.

7.0 COMMUNIQUER AVEC NOUS

Universités Canada répondra dans un délai d'un jour ouvrable à toutes les questions envoyées par courriel à gso-ecm@univcan.ca d'ici le **25 novembre 2022 à 16 h (HE)**. Les réponses aux questions reçues pendant le lancement des appels de propositions seront publiées chaque semaine sur la page de la Foire aux questions. La dernière mise à jour de la Foire aux questions aura lieu le 30 novembre 2022.

Annexe A : Modèle logique pour le programme pilote de mobilité étudiante vers l'étranger

Résultat final	**1000 Amélioration des occasions d'apprentissage et des possibilités d'emploi pour les étudiants canadiens de niveau postsecondaire**			
Résultats intermédiaires	1100 Amélioration des compétences des participants au programme de mobilité vers l'étranger, y compris les compétences interculturelles, et élargissement de leurs réseaux internationaux liés à l'emploi		1200 Renforcement de la culture de la mobilité sur les campus canadiens et de la capacité à offrir des programmes de mobilité vers l'étranger	
Résultats immédiats	1110 Accroissement de l'accès et de l'équité sur le plan de la participation des étudiants canadiens de niveau postsecondaire (particulièrement ceux faisant partie des groupes cibles) aux expériences d'études ou de travail à l'étranger (surtout dans des pays non traditionnels) dans le cadre de leurs programmes d'études	1120 Renforcement des connaissances liées aux compétences interculturelles et en réseautage professionnel	1210 Renforcement de la capacité des établissements postsecondaires canadiens à mettre à l'essai des possibilités novatrices et accessibles, et accroissement du soutien pour permettre aux étudiants de participer à des expériences d'études ou de travail à l'étranger	1220 Amélioration de la collaboration, de l'échange d'information et de la production de rapports sur les expériences de mobilité vers l'étranger dans les établissements postsecondaires canadiens afin d'améliorer la prestation des programmes de mobilité vers l'étranger